

Sous l'égide de

M. François Xavier CECALDI - Préfet et Mme  
Claudie BONNET - Conseiller Général chargée de  
la solidarité représentant M. Thierry CARCENAC  
Président du Conseil Général.

Introduction :

Mme Hélène ROQUE - ADIL 81.

- Présentation des réformes
- Bilan réalisé à l'occasion de la loi de  
cohésion sociale

#### 1. DÉFINITION DE L'IMPAYÉ :

Mme Hélène ROQUE.

#### 2. TRAITEMENT AMIABLE DE L'IMPAYÉ DANS LE PARC SOCIAL :

- Rôle et moyens d'actions de la CDAPL  
(Commission Départementale des Aides  
Publiques au Logement) :

Mme Éliane HOUEL - CDAPL.

#### 3. TRAITEMENT AMIABLE DE L'IMPAYÉ DANS LE PARC PRIVÉ :

- Rôle et moyens d'actions de la CAF (Caisse  
d'Allocations Familiales) :

Mme Marie-Dominique CHAUBARD

FSL (Fonds Solidarité Logement).

#### 4. INTERVENTION DU FSL :

Mme Marie-Dominique CHAUBARD - CAF  
Mme Michaele BOTT - UDAF (Union

Départementale des Associations Familiales).

Présentation de la demande par le travailleur  
social :

Mme Aline SALESES - Direction de la  
Solidarité Conseil Général

#### 5. TRAITEMENT JUDICIAIRE DE L'IMPAYÉ :

- Dualité du régime de la résiliation :  
Mme Hélène ROQUE.
- Du commandement de payer à l'assignation :  
Maitre B. AVOUSTIN - huissier de justice.
- L'enquête sociale et le traitement social du  
dossier :

Mme Aline SALESES

Mme Jacqueline SUDRE - Préfecture.

#### 6. DÉCISION DU JUGE :

M. Jean-Marc ANSELMINI - juge au Tribunal  
d'Instance

- Les différents délais :

M. Jean-Marc ANSELMINI

Maitre B. AVOUSTIN.

#### 7. CONSÉQUENCES DE LA RÉILIATION DU BAIL :

Mme Jacqueline SUDRE.

#### 8. EXPULSION DU LOGEMENT :

- Le concours de la force publique :  
Maitre B. AVOUSTIN.  
Mme Jacqueline SUDRE - Préfecture.

**Le nombre de places étant limité,**

**nous vous demandons de répondre**

**dans les meilleurs délais.**

### COUPON REPONSE

(à renvoyer à l'ADIL 81 avant le  
10 novembre 2005)

Nom - Prénom :

Organisme :

Adresse :

participera  
 ne participera pas  
à la journée de prévention des  
expulsions

déjeunera (1)  
 ne déjeunera pas  
Nombre de déjeuner / \_ / \_ /

Le déjeuner sera pris à l'Hotellerie du  
Vigan.

(1) joindre un chèque de 15 € par personne à  
l'ordre de l'ADIL

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a introduit un bouleversement dans le traitement des expulsions locatives : elle substitue à une logique d'ordre public une logique de prévention. Cette loi, renforcée depuis par d'autres textes, connaît des difficultés pratiques d'application, notamment par la méconnaissance des rouages qui pourraient et devraient être mis en œuvre pour qu'il n'y ait plus, à terme, d'expulsion locative pour impayé de loyer.

Comprendre et avoir une vision globale de la prévention des expulsions, tel est l'objectif de cette journée.

Pour tout renseignement ou complément d'information :



ADIL 81

Résidence Leclerc  
3 boulevard Lacombe  
81000 Albi

Tél. 05.63.48.73.80  
Fax : 05.63.48.73.81

Email :  
adil81@wanadoo.fr  
Site web :  
<http://www.anil.org/adils/81>



ADIL 81  
Agence Départementale  
pour l'Information sur le  
Logement

## JOURNÉE DÉPARTEMENTALE SUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

### ***"Les étapes, les acteurs"***

L'objectif de cette journée est d'apporter un éclairage tant théorique que pratique sur le déroulement de la prévention des expulsions, et de mobiliser tous les acteurs du logement sur ce thème.

**Mardi 29 novembre 2005**  
à partir de 8h30  
au Conseil Général du Tarn  
Salle Jean Jaurès  
Lices Georges Pompidou  
81000 ALBI